

Réunion du 11 mai 2018

P.V. n° 25

Présents : MM. MASSON – DEMARET - FAURE.

Administratif : M. MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

CHAMPIONNATS

U19 REGIONAL 1 – SECTEUR NORD

Match n° 19486806 – Poule A – Limoges F.C. / U.A. Niort St-Florent du 06/05/2018

Courriel de l'U.A. Niort St-Florent du 06/05/2018 à 08h57 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.A. Niort St-Florent**.

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.A. Niort St-Florent (2^{ème} forfait).

U19 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° 20231827 – Niveau 1 - Poule B – Stade Ruffécois / G.J. Foot Sud 86 du 05/05/2018

Courriels de G.J. Foot Sud 86 et du Stade Ruffécois du 05/05/2018 à 10h51 et 13h04.

Cette rencontre a été reportée au samedi 19/05/2018 à 18h00 mais les courriels tardifs des deux clubs n'ont pas permis d'en aviser les 3 officiels.

Le G.J. Foot Sud 86 sera débité des frais de déplacement des 3 officiels qui étaient présents sur place.

Match n° 20234091 – Niveau 2 - Poule F – U.S. Donzenacoise – E.S. Ussac / A.S. Limoges Roussillon du 05/05/2018

Courriel de l'U.S. Donzenacoise du 05/05/2018 à 11h04 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. Donzenacoise – E.S. Ussac**.

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.S. Donzenacoise (1^{er} forfait).

U19 REGIONAL 2 – SECTEUR SUD

Match n° 19487201 – Niveau 2 - Poule C – Langon F.C. / Les Labourdins d'Ustaritz du 05/05/2018

Courriel des Labourdins d'Ustaritz du 04/05/2018 à 21h35 adressé sur la messagerie secretariat@aquitaine.fff.fr non-valide pour les compétitions. Heureusement, l'arbitre désigné ne s'est pas déplacé.

La Commission déclare le **forfait des Labourdins d'Ustaritz**.

Amende de 45 euros pour forfait aux Labourdins d'Ustaritz (2^{ème} forfait).

U17 REGIONAL 2 – SECTEUR NORD

Match n° 20146121 – Poule B – A.S. Panazol / E.S.M. La Souterraine – U.S.C. Bourgneuf du 24/02/2018
La Commission prend note du P.V. de la C.R. Discipline du 12/04/2018 qui **donne match perdu par pénalité à l'A.S. Panazol.**

U17 REGIONAL 2 – SECTEUR SUD

Match n° 19488095 – Poule C – A.S. Artix – A.S. Mourenx Bourg / A.S. Mazères Uzos Rontignon du 19/05/2018

Courriel de l'A.S. Artix du 11/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Artix – A.S. Mourenx Bourg.**

Compte-tenu des éléments de ce dossier, la commission décide de ne pas appliquer d'amende pour forfait à l'A.S. Artix (1^{er} forfait).

U16 REGIONAL 1 – SECTEUR SUD

Match n° 20212575 – Poule C – F.C. Lesparre Médoc / A.P.I.S. en Aquitaine du 12/05/2018

Courriel du F.C. Lesparre Médoc du 09/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Lesparre Médoc.**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C. Lesparre Médoc (2^{ème} forfait).

Match n° 20212590 – Poule D – Les Croisés de St-André Bayonne / La Brède F.C. du 12/05/2018

Courriel de La Brède F.C. du 11/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de La Brède F.C.**

Amende de 45 euros pour forfait à La Brède F.C. (1^{er} forfait).

Match n° 20212594 – Poule D – F.C. Nérac / Langon F.C. du 19/05/2018

Courriel de Langon F.C. ayant obtenu l'accord de son adversaire pour l'avancement de cette rencontre.

Compte-tenu que :

- pour ce week-end de la pentecôte, le club de Langon F.C. a prévu, depuis juin 2017, comme il le fait tous les ans, un séjour culturel et sportif pour ses catégories de jeunes, à Barcelone, organisé par une structure extérieure.
- ce séjour est assez onéreux pour les familles, et les enfants multiplient les opérations pour en financer une partie.
- le club adverse a donné son accord à cet avancement de match.
- le fait de jouer avant ne peut qu'avantager les autres équipes qui connaîtront le résultat avant de jouer et pénaliser le club de Langon F.C.

Par conséquent, la commission accepte l'avancement de cette rencontre au mercredi 16/05/2018 à 17h30.

U14-U17 FEMININES A 11 – SECTEUR NORD

Match n° 20301965 – Niveau 2 - Poule B – Eveil Le Tallud / La Ligugéenne – F.C. Fontaine le Comte du 05/05/2018

Absence de La Ligugéenne – F.C. Fontaine le Comte.

La Commission déclare le **forfait de La Ligugéenne – F.C. Fontaine le Comte.**

Amende de 45 euros pour forfait à La Ligugéenne (1^{er} forfait).

U14-U17 FEMININES A 8 – SECTEUR SUD

Match n° 20234337 – Poule unique – ESMAN – E.S. de Nay Vath Vielha / F.C. Libourne du 12/05/2018

Courriel du F.C. Libourne du 09/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du F.C. Libourne.**

Amende de 45 euros pour forfait au F.C. Libourne (1^{er} forfait).

U14-U17 FEMININES A 8 – SECTEUR NORD

Match n° 20257932 – Niveau 1 - Poule A – F.C. Périgny / U.E.S. Montmorillon (2) du 12/05/2018

Courriel de l'U.E.S. Montmorillon du 11/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.E.S. Montmorillon (2).**

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.E.S. Montmorillon (1^{er} forfait).

Match n° 20257985 – Niveau 2 - Poule C – Chasseneuil St-Georges F.C. / C.O. Cerizay du 12/05/2018

Courriel du C.O. Cerizay du 11/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.O. Cerizay.**

Amende de 45 euros pour forfait au C.O. Cerizay (1^{er} forfait).

Match n° 20258013 – Niveau 2 - Poule D – E.S. Guérétoise / C.O. La Couronne du 12/05/2018

Courriel du C.O. La Couronne du 11/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.O. La Couronne.**

Amende de 45 euros pour forfait au C.O. La Couronne (2^{ème} forfait).

Match n° 20258014 – Niveau 2 - Poule D – Varetz A.C. / U.S. La Chapelle-Bâton (2) du 12/05/2018

Courriel de l'U.S. La Chapelle-Bâton du 06/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'U.S. La Chapelle-Bâton (2).**

Amende de 45 euros pour forfait à l'U.S. La Chapelle-Bâton (2^{ème} forfait).

Match n° 20258034 – Niveau 2 - Poule E – E.F. de Saintonge / A.S. de la Baie du 28/04/2018

Courriel de l'E.F. de Saintonge du 07/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.F. de Saintonge.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'E.F. de Saintonge (1^{er} forfait).

Match n° 20258098 – Niveau 2 – Poule G – E.S. Nouaillé / Limoges Landouge Foot du 12/05/2018

Courriel de Limoges Landouge Foot du 09/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de Limoges Landouge Foot.**

Amende de 45 euros pour forfait à Limoges Landouge Foot (1^{er} forfait).

U10-U13 FEMININES A 8 – SECTEUR NORD

Match n° 20302001 – Niveau 2 - Poule E – E.S. La Rochelle / Angoulême Charente F.C. du 12/05/2018

Courriel de l'E.S. La Rochelle du 10/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'E.S. La Rochelle.**

Amende de 45 euros pour forfait à l'E.S. La Rochelle (1^{er} forfait).

Match n° 20302075 – Niveau 2 - Poule J – A.S. Ambazac – C.A. Rilhac Rancon – A.S. Razès / R.F.C. Ste-Feyre du 12/05/2018

Courriel du R.F.C. Ste-Feyre du 11/05/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du R.F.C. Ste-Feyre.**

Amende de 45 euros pour forfait au R.F.C. Ste-Feyre (2^{ème} forfait).

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Joel MASSON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 16/05/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.